

**AFFAIRES JURIDIQUES**

**SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE à 9h30**  
**Salle des Synodes**

---

**VERIFICATION DU QUORUM**

**Le 28 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 22 septembre 2023**

**Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Premier adjoint.**

**Présents :**

**Mme Yamina ABED, Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Michel BASCOUL, M. Xavier BELART, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Cyrielle BOUISSET, M. Julien CALMON, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR, M. Guy CLERGUE, Mme Sylvie COUSIN, M. Jean-François DARAUD, Mme Christine DAUZATS, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Patrick FRANÇOIS, M. Alexandre GUENFICI, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Claude JULES, M. Serge KALPAKDJIAN, M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, M. Jacques PAIRO, M. Éric PARRA, M. Yves PENET, Mme Milanka PETROVIC, Mme Marie-Christine PINET, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, Mme Viviane THIVENT, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE**

**Absents ayant donné procuration :**

**M. Bruno BREHON (à M. Patrick FRANÇOIS), Mme Anne-Marie BRETTE (à Mme Évelyne RAPINAT), M. Vincenzo GIARDINA (à Mme Sylvie ALAUX), Mme Stéphanie KAISER (à M. Guy CLERGUE), Mme Dominique MARTIN-LAVAL (à M. Alain VICO), Mme Rabiye MONTÖR (à M. Jean-Paul CESAR), M. Didier MOULY (à M. Bertrand MALQUIER), M. Yann RUDENT (à Mme Viviane THIVENT), M. Nicolas SAINTE-CLUQUE (à M. Michel BASCOUL)**

**Absents excusés :**

**Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Gaëlle PAVAN**

***Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :***  
***Mme Évelyne RAPINAT***

## SOMMAIRE

---

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023 .....	4
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....	5
3 - COMMANDE PUBLIQUE - CONTRAT DE CONCESSION POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN PORT DE PLAISANCE À PORT LA NAUTIQUE – AVENANT N° 3 .....	5
4 - COMMANDE PUBLIQUE - APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA MISE À DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES .....	7
5 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT MISE À DISPOSITION AGENT AUPRÈS DE L'ACAD10	
6 - INTERCOMMUNALITE - AVENANT - SERVICE COMMUN DE DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES MUTUALISÉE.....	10
7 - INTERCOMMUNALITÉ - ÉTUDE D'UNE OFFRE DE SERVICE D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE MUTUALISÉE ENTRE LA COMMUNE DE NARBONNE ET LE GRAND NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION .....	11
8 - FINANCES – RECTIFICATIF D'UNE ERREUR MATÉRIELLE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 20230090 PORTANT AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRINCIPAL...	12
9 - FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES OU ÉTEINTES - BUDGET PRINCIPAL.....	12
10 - FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES OU ÉTEINTES - BUDGET ANNEXE DES PORTS .....	13
11 - FINANCES - ACTUALISATION DU MONTANT DES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES - BUDGET PRINCIPAL.....	13
12 - FINANCES - ACTUALISATION DU MONTANT DES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES - BUDGET ANNEXE DES PORTS .....	13
13 - FINANCES - APUREMENT DES RETENUES DE GARANTIES NON RESTITUÉES ATTEINTES DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE – BUDGET PRINCIPAL.....	13
14 - FINANCES - APUREMENT DES RETENUES DE GARANTIES NON RESTITUÉES ATTEINTES DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE – BUDGET ANNEXE DES PORTS .....	14
15 - FINANCES - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT .....	14
16 - FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2023 – BUDGET PRINCIPAL.....	14
17 - FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2023 – BUDGET ANNEXE DES PORTS .....	15
18 - FINANCES – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 À COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2024.....	15

19 - FINANCES - DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES (00106)	16
20 - FINANCES – CRÉATION D’UNE ACTIVITÉ SOUMISE À LA TVA AU SEIN DU BUDGET PRINCIPAL – CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES).....	16
21 - FINANCES - REVERSEMENT D’UNE PARTIE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE AUX COMMUNES SUPPORTANT DES INSTALLATIONS ÉOLIENNES ET PHOTOVOLTAÏQUES.....	16
22 - FINANCES - GARANTIE D’EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L’OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 120 LOGEMENTS DU 11 AU 14 RUE DU LANGUEDOC ET DU 1 AU 8 RUE DE SEPTIMANIE À NARBONNE - CONTRAT DE PRÊT N° 146325 .....	17
23 - FINANCES - GARANTIE D’EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L’OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 120 LOGEMENTS DU 11 AU 14 RUE DU LANGUEDOC ET DU 1 AU 8 RUE DE SEPTIMANIE À NARBONNE - CONTRAT DE PRÊT N° 146327 .....	19
24 - FINANCES - OCTROI D’UNE AVANCE DE TRÉSORERIE AU CCAS POUR L’EXERCICE 2024.....	19
25 - FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS) .....	19
26 - FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DE NARBONNE (AAPPMA).....	20
27 - FINANCES - TARIFS DE RÉMUNÉRATIONS DES AGENTS RECENSEURS 2024.....	20
28 - URBANISME - CRÉMATORIUM - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL .....	20
29 - URBANISME - CONVENTION DE PARTENARIAT – ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D’ARCHITECTURE (ENSA) TOULOUSE.....	21
30 - URBANISME – PROJET CAMPING LA CÔTE DES ROSES – SAS LES CAMPEOLES – ACCORD DU PRÉFET.....	21
31 - FONCIER - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION - SAFER - PARCELLE EI 95 - AVENANT N° 2....	22
32 - FONCIER - CESSIION DE LA PARCELLE EI N° 95 SITUÉE LIEUDIT PONT DES CHARETTES AU PROFIT DU GRAND NARBONNE.....	22
33 - FONCIER - CESSIION PARCELLE AC N° 98 SISE 11 RUE BENJAMIN CRÉMIEUX - ALOGEA .....	24
34 - FONCIER - DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT, CESSIION ET ACQUISITION D’EMPRISES SISES RUE RAOUL PONCHON ET AVENUE DE TOULOUSE - HELENIS.....	24
35- ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - SIGNATURE D’UNE CONVENTION AVEC L’ÉDUCATION NATIONALE SUR LE DISPOSITIF NEFLE (NOTRE ÉCOLE FAISONS LA ENSEMBLE) .....	24
36- ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - APPEL À PROJET 2023-2024 – INTERVENTION DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS.....	25
37- SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE VICTOR HUGO - COUPE DU MONDE DE RUGBY .....	25
38- SPORTS - ALTRIMAN TRIATHLON CLUB - SUBVENTION POUR L’ORGANISATION DE L’EXTREMEMAN.....	25
39- COMMERCE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE « EN VILLE ».....	26



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

40- ANIMATION - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE GRAND NARBONNE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - FESTIVAL BARQUES EN SCÈNE .....	27
41- ANIMATION - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE GRAND NARBONNE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - FESTIVAL LES NATUR'AILES.....	27
42- CULTURE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - THÉÂTRE + CINÉMA SCÈNE NATIONALE GRAND NARBONNE.....	27
43- CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION CHÈQUES-LIVRES 2023.....	28
44- BÂTIMENTS – RÉNOVATION DE L'ÉCOLE HELVÉTIÉ – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION POUR LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023 AVEC L'ÉTAT.....	29
45- BÂTIMENTS – RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PAUL BERT – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION POUR LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023 AVEC L'ÉTAT.....	29
46- BÂTIMENTS – AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE ET SÉCURISATION DE L'ÉCOLE JEAN MACÉ – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION POUR LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023 AVEC L'ÉTAT .....	29
47- BÂTIMENTS – RÉNOVATION DE LA PISCINE DU PALAIS DES SPORTS DES ARTS ET DU TRAVAIL – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE.....	31
48- BÂTIMENTS - CRÉATION DE LOGES AU PARC DES SPORTS ET DE L'AMITIÉ – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE .....	34

La séance est ouverte à 9h30

**En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Jean-Roch HERAIL – DGST, M. Olivier DE PECO – DGA, Mme Dorothee CANTONI – Cheffe de Cabinet, Mme Emilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Olivia RAGON – Directrice des finances, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste et de l'équipe technique Polyson.**

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : L'équipe technique Polyson vous a fait un rappel sur les règles matérielles d'utilisation des micros. Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal. En préambule, je voulais excuser l'absence de Didier MOULY qui avait tout fait pour être en forme pour ce Conseil municipal, y être présent et le présider. Malheureusement cette maladie à de mauvaises surprises et, après avoir été très actif pendant la quinzaine qui a précédé ce Conseil, il a été un peu fatigué. Le corps médical lui a demandé d'observer quelques jours de repos pour se remettre en forme et pouvoir reprendre, normalement, la semaine prochaine. Si vous le voulez bien, je présiderai en son absence cette séance et nous lui adressons nos meilleurs vœux de rétablissement. Je vais commencer par faire l'appel.

L'ordre du jour est ouvert et, pour commencer, je vous propose la désignation d'un ou une secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Évelyne RAPINAT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Mme Évelyne RAPINAT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.)*

**1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Y a-t-il des observations ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Y a-t-il des observations ?

**Madame Viviane THIVENT** : Bonjour à tous. On avait des questions sur quatre décisions. La première est la 2023-0118 qui concerne un marché public d'étude sur la circulation, le déplacement et le stationnement. Il a été classé sans suite, on aimerait savoir pourquoi et avoir des précisions parce que c'est une problématique très importante. La deuxième décision est la 2023-144. Cette décision portait sur les travaux de la piscine du Palais du travail. On voulait savoir pourquoi la décision de 2022 avait été abrogée. Enfin, nous avons une même question sur deux décisions connexes, la 2023-147 et la 2023-165 où il s'agit de deux emprunts, chacun de 4,5 M€, contractés respectivement auprès de la Société Générale et de la Banque Postale. On voulait savoir à quelle destination étaient ces emprunts. Merci beaucoup.

**Madame Sylvie ALAUX** : Sur le stationnement qui concerne l'étude des enquêtes de circulation, nous avons eu une procédure de déclaration sans suite du marché public, car les conditions économiques initiales n'étaient que partiellement envisageables donc c'est reporté.

**Madame Viviane THIVENT** : Cela veut dire ?

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : L'estimatif fait par les services ne correspondait pas aux offres que l'on a reçues donc il faut renouveler le marché. Ensuite, vous nous avez interrogés sur les travaux de la piscine. C'est une délibération que l'on a après dans le Conseil sur les travaux envisagés. Il n'y a rien de particulier, on y reviendra après. Sur l'emprunt, ce sont des emprunts d'équilibre de trésorerie de fin d'année, classiques et récurrents chaque année, que l'on rembourse souvent par anticipation à la fin de l'exercice une fois que le Compte Administratif est constaté. Avez-vous d'autres questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **3 - COMMANDE PUBLIQUE - CONTRAT DE CONCESSION POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN PORT DE PLAISANCE À PORT LA NAUTIQUE – AVENANT N° 3**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est l'avenant N° 3, il avait fait débat, je ne vais pas vous rappeler le contexte, vous le connaissez. Tout se passe très bien avec les trois présidents successifs. Notre ambassadeur Claude LEBESSOU a participé au Conseil portuaire il y a 15 jours ou 3 semaines maintenant. Tout s'est bien passé, cela a été approuvé donc il y a un rééquilibrage des conditions financières. Après le transfert de propriété par l'État et par la décision du tribunal administratif de 2019, il y avait cet enjeu financier de la Taxe foncière, il ne fallait pas qu'il y ait un déséquilibre dans le cadre de cette concession. Eh bien, les choses sont rétablies : 1 €/m<sup>2</sup>, 38 000 €. Ce sont les nouvelles conditions tarifaires de cette concession, approuvées à l'unanimité par ce Conseil portuaire. Vu l'avis du Conseil portuaire et de la Commission préparatoire, nous vous demandons d'approuver l'avenant N° 3. Avez-vous des questions ?

**Madame Milanka PETROVIC** : Bonjour à tous. Dans cette délibération, vous nous proposez de voter l'avenant N° 3 au cahier des charges de la concession Société Nautique de Narbonne. Il s'agit d'approuver l'augmentation de la redevance d'occupation du domaine public qui passe de 9 000 € à 38 000 €, soit une augmentation de 30 000 €. Tout d'abord, j'aurais aimé pouvoir lire le contrat de concession et non pas l'avenant. Pourquoi ne figure-t-il pas en annexe de cette délibération ? Nous ne savons pas qui est le locataire. J'ai appris par voie de presse qu'un audit avait été fait. Il aurait été intéressant d'avoir les comptes et budgets des différentes sections présentées distinctement pour chaque activité. Nous n'avons pas non plus le cahier des charges pour connaître les engagements de la Société Nautique. Ont-ils un projet bien structuré ?

Autre chose, une augmentation de 30 000 €, c'est assez conséquent. Où vont-ils trouver l'argent qui va payer la redevance ? Y a-t-il une contrepartie ? Au regard de tous ces questionnements, j'aurais aimé plus de transparence de votre part. Il me manque beaucoup trop d'éléments pour pouvoir voter correctement.

Pour finir, une dernière question. Des aménagements futurs sont-ils prévus sur le site de La Nautiques : pistes cyclables, aires de jeu, aires de stationnement ? Car c'est un site dont le potentiel est sous-exploité. Merci.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Excusez-moi, vous n'avez pas trop suivi le dossier, il a fait débat. Il est vrai, pour votre défense, que peut-être il y a eu beaucoup de polémiques, mais la réalité est que la SNN, délégataire aujourd'hui, entretient et développe une activité populaire accessible à tous. Le port est très bien géré, il y a du stationnement, il y a une activité voile qui plaît. Aujourd'hui, la nouvelle gouvernance organise en plus des manifestations ouvertes aux sociétaires et de découverte aux autres. Nous sommes enchantés de la poursuite de la relation. C'est un contrat de concession qui est jeune, il date de 1978. C'est un jeune contrat, mais un peu ancien. Il a été renouvelé dans les années 1980 par un avenant et l'avenant N° 3 fait foi jusqu'à la fin de la concession. Il reste quelques années. L'audit dont on parle est une étude qui porte sur l'ensemble de la réflexion des ports, essentiellement sur le port de Narbonne-Plage puisque c'est un questionnement qui va se poser dans les prochains mois et prochaines années : quel avenir pour une meilleure gestion pour l'utilisateur du port ? Toujours pareil. Sur la concession de La Nautique, il n'y a pas de difficultés. C'est un juste équilibre pour permettre à la SNN de poursuivre son activité tout en ouvrant à un maximum de personnes qui souhaitent découvrir les activités nautiques et ce petit bijou de La Narbonnaise.

**Monsieur Philippe CAZAL** : Je voudrais faire remarquer que l'indexation du montant de la redevance n'est pas des plus favorables pour la Société Nautique dans la mesure où cet indice a augmenté fortement en 2023 avec l'augmentation que l'on peut qualifier d'exponentielle du coût des matériaux (bois, acier, béton, aluminium). Ne pensez-vous pas qu'il aurait fallu prendre un indice à évolution moins rapide ?

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : J'ai compris dans les grandes lignes. Il ne faut pas se suppléer à l'interlocuteur contractuel. Aujourd'hui, c'est la SNN qui a étudié avec nous les conditions. Des obligations légales existent et, aujourd'hui, il faut un juste équilibre entre la valeur que l'on concède au délégataire et la redevance versée à la commune. Encore une fois, ce n'est pas un service public ouvert à tous. C'est quand même une société à laquelle il faut adhérer et payer, donc il faut un juste équilibre. La clause d'augmentation est légalement liée aux frais que va exposer la commune. S'agissant de la Taxe foncière, vous le savez, même si la Ville de Narbonne – on le répète et, ce matin, vous en avez l'extrait dans *L'Indépendant* – en la personne du Maire, Didier MOULY, s'était engagée à ne pas augmenter les impôts après les avoir baissés en 2015, malgré tout, l'inflation et les services de l'État révisent la base sur laquelle l'assiette de l'impôt est calculée. Cela crée une augmentation naturelle, 7 % actuellement. Donc forcément il faut respecter un équilibre dans le temps et c'est pour cela que l'on anticipe les augmentations futures du coût, par exemple de la Taxe foncière. On pense aujourd'hui, de part et d'autre, que le juste équilibre est trouvé et qu'il nous amènera jusqu'à la fin de la DSP.

**Madame Viviane THIVENT** : Effectivement, on se réjouit que le partenariat avec la SNN se poursuive. On tenait beaucoup à ce que cette association historique puisse continuer à exploiter ce site. Ceci dit, le montant de cette redevance avait été discuté et traité par un tribunal administratif et on n'était pas réellement en droit de le demander. Après, encore une fois, on est contents que les discussions se poursuivent et que le partenariat se poursuive. Pour la redevance, on s'abstiendra parce que nous ne sommes pas pour cette élévation de redevance. C'est votre point de vue, vous le défendez et vous avez raison. Par contre, je tenais à dire que nous sommes contents que la SNN et la mairie de Narbonne puissent continuer à travailler ensemble.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Ce n'est pas vrai ! Madame, vous interprétez les choses et vous venez de donner un mensonge. La redevance n'a jamais été discutée devant le tribunal administratif. La décision du tribunal administratif en 2019 c'est la contestation par la SNN de la clause que l'État avait intégrée dans la concession, c'est-à-dire la charge de la Taxe foncière. C'est uniquement ce point qui a été discuté devant le tribunal administratif et aucunement la redevance. Encore une fois, les relations sont historiques de Jean CORTES à Robert DEJEAN, on a toujours eu de très bons rapports. Claude LEBESSOU, tu te sens bien quand tu vas au Conseil portuaire. Te sens-tu en difficulté ? Non. Je vous ai croisée, Madame, cet été à quelques reprises. Vous voyez qu'on est heureux. On s'embrasse, on se côtoie et on se connaît depuis très longtemps. On a des relations parfaitement harmonieuses. D'un autre côté, il faut qu'on soit raisonnable, bon gestionnaire et que les deniers publics soient arbitrés avec équité et équilibre. C'est ce qu'on veut faire dans une relation de confiance qui caractérise la relation entre la Ville et La Société Nautique Narbonnaise. Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet ? Je vous propose de passer au vote.

Votants : 43

Pour : 35

Contre : 2

Abstentions : 6

Le Conseil adopte à la majorité

**4 - COMMANDE PUBLIQUE - APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA MISE À DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES**

*Sophie PONS-PELOFY*

**Madame Sophie PONS-PELOFY** : En février 2023, la Ville a lancé une nouvelle concession afin d'installer et exploiter du mobilier urbain sur le territoire communal. Cela comprend des panneaux de 2 m<sup>2</sup> et 8 m<sup>2</sup>, des écrans numériques, des abris voyageurs et des colonnes porte-affiches. Deux candidats ont présenté leur offre pour un contrat de 10 ans. À l'issue des négociations, il est proposé de contractualiser avec la SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITÉ qui propose notamment plus de réactivité et des mobiliers supplémentaires sans surcoût. Je vous demande d'adopter cette délibération.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Avez-vous des questions ?

**Madame Viviane THIVENT** : Au début du mandat, il existait un Conseil de surveillance écologique dans lequel on nous avait présenté votre projet justement de rénovation du parc publicitaire. À l'époque, il était question de diminuer le nombre d'affichages publicitaires, d'utiliser des mobiliers recyclés et surtout de retirer les écrans numériques. À l'époque, il était quand même question d'en laisser deux pour la communication spécifique de la mairie, ce qui aurait pu se discuter. Sauf que là, dans votre délibération, vous annoncez la mise en place de 25 écrans numériques publicitaires, et ce en pleine crise énergétique. C'est honteux ! Comme il est honteux de couper des arbres sains aujourd'hui pour installer des parkings ou de ne pas prévoir d'aménagement cyclable lorsque des boulevards à trois voies sont refaits, alors que la loi l'impose. Encore une fois, ce n'est pas un délire écologiste, c'est la loi que vous n'appliquez pas. Vous vous obstinez à mener une politique qui retarde la nécessaire adaptation de notre ville au changement climatique. Donc, non seulement, nous ne voterons pas cette délibération, mais nous demandons la démission de l'adjoint à la transition écologique, M. VICO, car visiblement, la transition écologique n'est votre truc ! Merci.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Vous revenez dans le théâtral, vous pensez au gouvernement, vous demandez des missions, vous allez faire un blocus devant la maison d'Alain VICO. C'est du théâtre. Aujourd'hui, il y a un équilibre, là aussi, à trouver entre l'obligation d'information... On est à la LED aujourd'hui ! Ces panneaux sont très peu énergivores voire pas du tout et beaucoup moins que ceux qu'il y avait. Aujourd'hui, vous avez l'impression de prendre l'exclusive de l'écologie et vous faites une écologie de communication. On est tous écologistes, je vous l'ai déjà dit, Madame. Vous croyez que vous êtes exclusive sur le domaine et que c'est vous qui l'incarnez. Pas du tout ! À Narbonne, tout le monde, les personnes autour de cette table travaillent, il n'y a pas qu'Alain VICO. Vous le visez, mais tout le monde dans ses délégations, Madame, Sophie PONS-PELOFY aussi met une dose d'écologie dans ses réflexions. Quand M. CESAR va vous parler des cours des écoles, il parle de désimperméabilisation. On l'a mis en place. Mme PONS-PELOFY, que vous trouvez certainement anti écologique, travaille sur les LED. On travaille sur tout l'éclairage public. On est les seuls à l'avoir lancé en 2016 : 20 % du parc est en LED actuellement. On a fait ce travail, il n'est pas visible et vous ne nous avez jamais applaudis. Vous n'avez jamais pris une tribune en disant : « Bravo, Didier MOULY, vous avez lancé la première ville de notre strate et d'Occitanie à avoir mis 20 % d'éclairage LED ». Et on va continuer ce projet. Ce projet représente plusieurs millions d'euros qui ne sont pas visibles par la population.

Quand vous faites votre petit théâtre à la place Tournal, vous ne vous rendez pas compte, vous ne voyez pas les enjeux et le contact avec la population directement. Il faut trouver ce juste équilibre entre préservation des ressources naturelles et usage. Là aussi, ce sont des difficultés. Vous voulez sacrifier une voie sur le boulevard, vous vouliez que le centre-ville se meure. Vous êtes dans la contradiction permanente. Aujourd'hui, on essaie de trouver le juste équilibre, mais croyez nous, la conscience écologique n'est pas un monopole dans votre cœur, elle est partagée par tous les élus qui sont autour de cette table. Arrêtez de nous juger et de penser que nous ne l'avons pas. Nous sommes, depuis 2014, à même de répondre aux enjeux de demain. On est train de travailler sur la rénovation des bâtis avec Guy CLERGUE pour travailler sur ces bâtiments énergivores. On fait des



économies fortes. On a eu des auditions budgétaires la semaine dernière et cette semaine avec le DGS et les différents services. On s'aperçoit que tout le monde a joué le jeu. D'un autre côté vous manifestez aussi parce qu'on coupe le chauffage de la piscine. Il y a plein de contradictions dans votre posture et ce sont des postures politiques. De la même façon quand vous faites des publications Facebook plutôt que d'appeler Allô Narbonne et de trouver une solution rapide parce qu'il y a de l'erreur humaine derrière, on oublie d'éteindre un éclairage. Faire une publication, c'est de l'écologie politique. Faites de l'écologie pédagogique, appelez Allô Narbonne et signalez qu'un service a oublié d'éteindre la lumière, éteignez la lumière. Ne jetez pas en pâture – comme vous venez de le faire avec Alain VICO – les élus parce que nous en avons conscience, les agents et la Direction générale aussi. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Monsieur Philippe CAZAL :** Sur ce dossier, nous regrettons que la Commission de concession de mobilier urbain n'ait pas été associée à l'élaboration du cahier des charges. Cela montre que vous considérez cette commission uniquement comme une chambre d'enregistrement à laquelle vous demandez – parce que la loi l'exige – de valider le choix des concessionnaires. En associant la commission à l'élaboration du cahier des charges, vous auriez permis la construction conjointe du projet de concession. Cela n'a pas été le cas et c'est dommage. Quant au contenu de la concession, il est regrettable qu'elle prévoit la mise en place de 25 écrans numériques que permet certes le Règlement Local de Publicité qui est pour le moins laxiste en la matière. Or, contrairement à ce que vous dites, Monsieur MALQUIER, la fabrication des dispositifs numériques est particulièrement polluante, consommatrice d'énergie, de métaux et de terres rares. Ces écrans sont extrêmement consommateurs d'énergies électriques. En outre, ils nuisent à la biodiversité perturbant le cycle de vie des plantes et des animaux. La tendance à notre époque est à la lutte contre le réchauffement climatique dont il n'est plus besoin de démontrer la nécessité. Avec ce contrat de concession, hélas ! Nous ne suivons pas cette tendance.

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** J'aurais aimé vous répondre, mais je n'entends pas, Monsieur CAZAL. Je pense qu'il faut que vous rapprochiez le micro, mais Guy CLERGUE vous a entendu, apparemment.

**Monsieur Guy CLERGUE :** Simplement, des chiffres que j'aurais dû citer hier lors de notre conférence de presse. Madame THIVENT, je vais paraphraser peut-être un élu d'y il a quelques années, vous n'avez pas le monopole de l'écologie. Des chiffres tout simples que j'ai relevés : en 2018 nous consommions 6 000 000 de kilowatts-heure par an et en 2022 nous en avons consommé 5 000 000. Je vous assure qu'en 2023, je pense qu'on sera encore en dessous. Les 5 000 000 correspondent à 2020, l'année COVID, où on était à peu près à cette somme et vous savez très bien qu'on a fermé des écoles et des immeubles. Nous travaillons à fond sur l'écologie et on n'a pas besoin de faire des annonces, voilà les chiffres. Cela fait, grosso modo, 17 % d'économie d'énergie depuis 2018. Pour vous être agréable, cela fait 60 000 € d'économie d'énergie et environ 100 tonnes de CO<sub>2</sub> économisés.

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** Monsieur CAZAL, vous parlez du RLP. Le cahier des charges est conforme au RLP (Règlement Local de Publicité) et au RNP (Règlement National de Publicité). Après, vous avez posé une question sur le montage du cahier des charges, est-ce cela ?

**Monsieur Philippe CAZAL :** Je regrette que la Commission de concession de mobilier urbain ne soit pas associée à l'élaboration du cahier des charges.

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** Ce marché n'est pas de sa compétence. Est-ce cela, Monsieur HERAIL ?

**Monsieur Philippe CAZAL :** La loi ne l'interdit pas.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Non. Voulez-vous répondre, Monsieur HERAIL ?

**Monsieur Jean-Roch HERAIL** : Ce n'est pas une obligation que cette commission soit associée à l'élaboration du cahier des charges. Le cahier des charges a été travaillé avec les services et les élus en fonction des choix de la Ville sur le mobilier et le type de mobilier et ce qu'a évoqué M. CLERGUE, les recherches d'économie sur tout ce qui est consommation d'électricité sur ce type de mobilier. Concernant le RLP, il est bien entendu respecté sur tout ce qui est éclairage. Une coupure des mobiliers est prévue à partir de 23h jusqu'à 7h du matin.

**Monsieur Philippe CAZAL** : Ce n'est pas une obligation que la commission soit associée à l'élaboration du cahier des charges par contre ce n'est pas impossible. Vous aurez pu le faire.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Ce n'est pas une obligation, c'est une faculté. Le cahier des charges a été élaboré en fonction de critères pour limiter la consommation et avoir de 23h à 7h du matin des extinctions lumineuses. Y a-t-il d'autres questions sur le fond de ce dossier ? Je vous propose de passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 36  
Contre : 2  
Abstentions : 5

Le Conseil adopte à la majorité

## **5 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT MISE À DISPOSITION AGENT AUPRÈS DE L'ACAD**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX** : Merci, Bertrand. Il s'agit du renouvellement pour une durée de 3 ans de la mise à disposition d'un agent de la collectivité auprès de l'association Académie du temps libre. Cet agent assure les fonctions de direction et de comptabilité.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Je suppose qu'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **6 - INTERCOMMUNALITE - AVENANT - SERVICE COMMUN DE DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES MUTUALISÉE**

*Sylvie ALAUX*

**Madame Sylvie ALAUX** : La convention portant création du service commun, adopté en mai et juin derniers, fixe notamment les dispositions organisationnelles, matérielles et financières de ce dernier et les engagements réciproques de la Ville de Narbonne et du Grand Narbonne. L'avenant présenté précise les conditions matérielles et financières en matière de biens matériels à savoir les véhicules affectés au service commun avec un partage des dépenses liées à ces véhicules. Il s'agit d'un véhicule appartenant au Grand Narbonne et d'un véhicule appartenant à la Ville de Narbonne. La charge

financière respective pour chacun des véhicules reste à la charge de son propriétaire sans refacturation respective. Les conditions financières et les modalités de remboursement, fixées dans la convention initiale, restent inchangées.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Y a-t-il des interventions ou des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **7 - INTERCOMMUNALITÉ - ÉTUDE D'UNE OFFRE DE SERVICE D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE MUTUALISÉE ENTRE LA COMMUNE DE NARBONNE ET LE GRAND NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

*Jean-Claude JULES*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Dans le même ordre d'idées, la mutualisation sur l'archivage électronique.

**Monsieur Jean-Claude JULES** : Merci. Il s'agit, en quelques mots, d'envisager l'archivage électronique à une échelle géographique plus grande, c'est-à-dire pas seulement municipale et surtout historique, c'est-à-dire en prévoyant sur la durée. Cela semble à première vue évident, mais ne l'est pas tellement quand on se penche sur le problème. Cela pose à la fois un problème financier, mais également parfois de technologie. Je vous lis la note préparée par les services.

L'introduction massive des nouvelles technologies dans tous les domaines d'activité et la mise en œuvre de l'e-administration électronique, encouragée par les pouvoirs publics, entraîne la démultiplication des informations nativement électroniques et des échanges dématérialisés se rapportant à l'exécution des missions de service public. Les informations nativement électroniques, j'imagine que cela veut dire qu'elles sont émises sous forme électronique et pas forcément sous forme papier, en tout cas pas dans un premier temps. Il est important de souligner que depuis les années 2000 différents textes ont doté l'écrit électronique d'un statut lui reconnaissant, sous certaines conditions, la même valeur juridique que l'écrit papier. Dès lors sont applicables aux originaux numériques les obligations de conservation, communication et valorisation des documents administratifs et des archives publiques issues notamment du Code des relations entre le public et l'administration et du Code du patrimoine. Il en résulte la nécessité d'assurer la sécurité et l'accessibilité de ces informations pour les durées liées aux besoins administratifs qu'ils soient opérationnels ou juridiques, mais aussi de garantir la pérennité sur le long terme des documents numériques qui présentent un intérêt historique, au même titre que la conservation des archives sur papier. Cependant – car il y a un « mais » – le paradoxe de l'archivage électronique réside dans l'obligation d'assurer la conservation durable de contenus numériques avec des technologies elles-mêmes frappées d'obsolescence rapide, quand ce n'est pas de l'obsolescence programmée. En conséquence, la mise en place d'un système d'archivage électronique techniquement complexe engendre des coûts élevés tant en investissement qu'en fonctionnement.

La Ville de Narbonne, comme toutes les collectivités publiques quelle que soit leur taille, est confrontée à cette obligation. La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne dispose d'un service d'archive constitué et d'un service d'archivage électronique réglementaire, appelé « asalae », qui est en production sur un périmètre d'archivage intermédiaire et définitif depuis 2019. La Direction générale commune des deux collectivités favorise la mutualisation des compétences et des

moyens permettant une homogénéité des outils et des pratiques ainsi que la valorisation du patrimoine local.

Aussi la Communauté d'Agglomération et la Ville de Narbonne souhaitent étudier la gestion mutualisée de leurs archives électroniques et plus largement, dans un deuxième temps, l'ouverture de ce service aux communes. Diverses rencontres ont permis d'établir un projet de convention qui formalise un partenariat entre les services de la Ville et ceux du Grand Narbonne autour de l'étude d'une offre d'archivage électronique mutualisée.

Cette longue note pour dire qu'il est demandé d'approuver le projet de convention qui devrait définir plus avant les modalités de cet archivage électronique.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : On a senti la note très précise et méticuleuse d'Amandine BELKHEIR auprès du très méticuleux Jean-Claude JULES pour une explication bien complète. Avez-vous des questions ? Nous allons passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **8 - FINANCES – RECTIFICATIF D'UNE ERREUR MATÉRIELLE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 20230090 PORTANT AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRINCIPAL**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Ce ne sont pas les montants qui sont incorrects, c'est une inversion de ligne sur la M14 qu'on vous avait présentée au mois de juin. Il faut corriger cette erreur matérielle et on vous propose d'accepter cette rectification. On peut passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **9 - FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES OU ÉTEINTES - BUDGET PRINCIPAL**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Ce sont des exercices récurrents que nous devons faire à épisodes réguliers. C'est sur le Budget Principal pour 95 600 €. En collaboration avec la DGFIP, ce sont les créances vraiment irrécouvrables. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**10 - FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES OU ÉTEINTES - BUDGET ANNEXE DES PORTS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est la même chose, mais sur le budget annexe des Ports. Vous vous en doutez, le montant est bien moins important, 6 600 €. Y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**11 - FINANCES - ACTUALISATION DU MONTANT DES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES - BUDGET PRINCIPAL**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Conséquence ou travail complémentaire pour apurer ces comptes, maintenant on actualise les montants des provisions pour les créances douteuses. Là aussi, c'est un travail méticuleux et assez chronophage des services pour inscrire ces créances douteuses sur le Budget Principal. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**12 - FINANCES - ACTUALISATION DU MONTANT DES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES - BUDGET ANNEXE DES PORTS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Cette fois pour le budget des Ports. Les montants sont moindres, 1 700 €. Y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**13 - FINANCES - APUREMENT DES RETENUES DE GARANTIES NON RESTITUÉES ATTEINTES DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE - BUDGET PRINCIPAL**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : On retient 5 % à la fin des chantiers et, au bout de quelque temps, soit l'entreprise n'existe plus, soit l'entreprise a été cédée, soit tout simplement l'entrepreneur ne réclame pas les sommes. Il y a une prescription quadriennale. Aujourd'hui, nous allons chercher ces 5 % dans les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016. On vous propose de passer cette écriture. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **14 - FINANCES - APUREMENT DES RETENUES DE GARANTIES NON RESTITUÉES ATTEINTES DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE – BUDGET ANNEXE DES PORTS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : On était sur le Budget Principal, toujours pareil, même raisonnement, en montant moindre forcément, pour le budget annexe des Ports. Je suppose qu'il n'y a pas de questions, on va passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **15 - FINANCES - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Vous l'avez à chaque Conseil municipal, c'est l'actualisation des AP/CP, Autorisations de Programme et Crédits de Paiement afférents. Le tableau n'est modifié qu'à la marge. C'est l'annualisation, on décale en fonction dès qu'il y a modification d'un montant, on repasse à quasiment chaque Conseil. Ce n'est pas une obligation, c'est une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes qui devrait disparaître avec la nouvelle nomenclature ou, en tout cas, être plus souple. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **16 - FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : On a voté le Budget Primitif, on a ajouté un budget supplémentaire une fois les Comptes Administratifs connus. On a une première décision modificative qui concernait essentiellement le Pont des Marchands. On a une deuxième décision modificative. En



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

fonctionnement, c'est essentiellement pour prendre une recette nouvelle. On a fait une belle opération – le service des finances en la personne de sa Directrice Olivia RAGON – ils ont mandaté un cabinet qui devait nous faire faire des économies en matière de Taxe foncière. Ce cabinet a réussi à nous faire faire de belles économies en première intention puisqu'on a une inscription en recette de 199 000 € de dégrèvement de Taxe foncière suite à cette mission. C'est surtout pour les années à venir où nous allons avoir une économie non négligeable. C'est une des rares fois où une assistance à maîtrise d'ouvrage ne nous coûte pas, mais rapporte de l'argent. C'était l'occasion de le dire. On rentre ces 200 000 €. On doit l'équilibre des recettes et des dépenses donc on est à 500 000 € en dépenses et 500 000 € en recettes. Il y a des inscriptions complémentaires : en recettes, un fonds de compensation complémentaire de la TVA qui est venu équilibrer à 500 000 €; et en dépenses, M. CESAR vous en parlera tout à l'heure, des actions au niveau de l'Éducation nationale, dans les écoles, et quelques réajustements. En investissement, le montant semble important, un peu plus de 3 M€. Ce sont essentiellement des écritures, des opérations d'ordre donc rien de très intéressant sur cette décision modificative n° 2 qui est plus administrative que technique et politique. Y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **17 - FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2023 – BUDGET ANNEXE DES PORTS**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Elle suit la principale, c'est l'annexe des Ports et il n'y a pas grand-chose du tout, c'est véritablement une délibération un peu creuse. Je vous propose, si vous n'avez pas de questions, de la passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **18 - FINANCES – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est une passion qui, je le sens, va vous enjouer pour les prochaines années. Afin d'harmoniser les comptabilités publiques entre les Régions, les Départements, les intercommunalités et les communes, nous allons passer de la M14 à la M57 au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les Régions, les Départements, les intercommunalités et les communes auront la même nomenclature comptable. C'est issu de la loi NOTRe pour faciliter : plus de flexibilité, plus de facilité dans les manœuvres pour pouvoir administrer les finances publiques et avoir plus de correspondances entre toutes les différentes strates administratives. Ce sont pris de passion la Directrice des finances et son adjoint M. BASTOUIL et ils sont en train d'être accompagnés pour qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous ne parlons plus de M14 mais de M57. Je suppose que ce romantisme vous a également séduits et qu'une tonne de questions viennent vous interpellier. On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**19 - FINANCES - DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES (00106)**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Changement auprès de la DGFIP qui jusqu'à présent encourageait à la démultiplication des budgets annexes. Finalement, dans le cadre des DSP, il n'y a plus d'intérêt et plus d'utilité. Au contraire, le fait de gérer des SPIC dans un budget global, le Budget Principal de la collectivité, est encouragé par les services de l'État. On vous propose, pour faciliter la gestion pour les services des finances, mais également pour nous, de commencer à faire disparaître ces budgets annexes qui alourdissent les Conseils municipaux et de dissoudre le budget annexe du camping de la Côte des Roses. Il n'y a pas de conséquences pour le délégataire ni rien de particulier. C'est une Délégation de Service Public. C'est comme si aujourd'hui, on avait l'ARENA en DSP. On est en train de regrouper sur le Budget Principal et le premier que l'on vous propose de dissoudre c'est le budget annexe du camping de la Côte des Roses. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**20 - FINANCES – CRÉATION D'UNE ACTIVITÉ SOUMISE À LA TVA AU SEIN DU BUDGET PRINCIPAL – CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES)**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est la conséquence puisque le budget annexe de La Côte des Roses est avec TVA puisque c'est une activité commerciale, c'est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Par conséquent, il faut qu'on valide le fait que dans le Budget Principal il y aura un module, c'est-à-dire une lettre d'option que va faire le service des finances auprès de la DGFIP, pour lever cette option à la TVA puisque c'est un budget commercial. On vous demande l'autorisation d'inclure cette TVA pour la partie SPIC Côte des Roses. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**21 - FINANCES - REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE AUX COMMUNES SUPPORTANT DES INSTALLATIONS ÉOLIENNES ET PHOTOVOLTAÏQUES**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Ce sont la CFE, la CVAE et l'IFER. Pour Jean-Claude JULES, c'est la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), c'est la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et c'est l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER). Un pacte financier et fiscal de solidarité a été adopté à l'unanimité au Conseil Communautaire de 2021 et prévoit la réversion par le Grand Narbonne des recettes liées au photovoltaïque notamment. Comme les recettes sont en diminution puisque des plafonnements ont été décidés par le législateur, eh bien, une règle de calcul nouvelle va permettre aux communes de préserver cette ressource issue d'un reversement de l'Agglomération. Avez-vous des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**22 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 120 LOGEMENTS DU 11 AU 14 RUE DU LANGUEDOC ET DU 1 AU 8 RUE DE SEPTIMANIE À NARBONNE - CONTRAT DE PRÊT N° 146325**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est l'opération de réhabilitation des 120 logements de la rue du Languedoc et de la rue de Septimanie à Narbonne. Vous savez que nous avons monté, avec le service des finances et la Direction Générale, une commission, avec Mme ABED aussi, pour valider les opérations et les garanties d'emprunt que nous accordons aux bailleurs sociaux. Voilà pour cette opération que nous avons validée en commission. Avez-vous des questions ?

**Monsieur Philippe CAZAL** : Comme l'a indiqué *L'Indépendant* dans un article paru le 13 septembre 2023, je cite : « Dans un rapport de 73 pages, la Chambre Régionale des Comptes dresse un panorama sévère de la gestion du parc immobilier public de Domitia Habitat, depuis 2016, sur le territoire de Narbonne. » Elle a plus précisément relevé que l'office public Domitia Habitat ne peut engager des opérations immobilières supérieures à 30 logements depuis 2015 et qu'il n'est pas non plus autorisé à en construire sur Narbonne, celle-ci indiquant s'y refuser dans un contexte de faible disponibilité du foncier.

Pourtant, du foncier, nous en avons. Je vous rappelle que les élus de Narbonne en Commun se sont par exemple émus du fait que le nouveau quartier est de la ville, qui comporte un foncier important, n'ait pas prévu un quota de constructions dédiées au logement social. Il en est de même pour le nouveau lotissement de Sainte Louise. Ainsi, comme l'indique la Chambre Régionale des Comptes, le nombre de logements de l'office se réduit de 2,4 % entre 2018 et 2022 dans la ville de Narbonne. La Chambre note donc que Domitia Habitat n'a pas réussi à absorber la demande et que le Grand Narbonne se caractérise par un modèle de production résidentielle péri urbain. Il nous apparaît donc en réalité que vous ne voulez pas plus de logements sociaux sur la ville de Narbonne pour laisser le foncier à des groupes privés qui érigent des résidences pour les seniors et qui vous permettent d'espérer ainsi capter une population plus à même de voter pour votre paroisse.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : (*Rires.*) Mme ABED complètera, mais c'est quand même la politique de Nouveau Narbonne qui a été sur le devant de la scène pendant des années en matière de maillage du territoire de logements sociaux puisque nous avons la chance à Narbonne d'avoir du logement social un peu partout et maillé sur la commune. Maintenant, l'habitat est une compétence qui se gère à l'échelle de l'Agglomération et la réflexion se mène à l'échelle de l'Agglomération. Narbonne est

dans le cadre de la loi SRU et comporte le nombre de logements sociaux nécessaire et même au-delà. Ensuite la Chambre Régionale des Comptes – avec tout le respect que nous devons aux magistrats instructeurs – a une analyse financière et purement cartésienne. Il y a de l'humain derrière. Mme ABED connaît bien le sujet et Didier MOULY avait fait fort, c'était lui qui souhaitait rénover le parc de logements existants. Certes, il n'y a pas eu de logements nouveaux – il n'y a pas eu assez selon la vision de la Chambre Régionale des Comptes – mais il y a eu des créations nouvelles. D'ailleurs, si vous étiez allés, à la lecture de *L'Indépendant*, jusqu'à hier, vous auriez vu qu'il y avait, à Réveillon, une construction nouvelle de logements sociaux.

Didier MOULY a voulu faire fort de rénover l'existant. En 2014, il y avait un héritage du logement social dégradé, indécemment pour la plupart donc de grands travaux ont été lancés et les budgets ne sont pas extensibles. Aujourd'hui, une large majorité de la population, au-delà de 60 %, est éligible au logement social, on ne peut pas loger l'intégralité des demandeurs. Surtout qu'il y a une déterritorialisation, ce qui fait qu'on peut avoir des demandes de Toulouse, de Montpellier, de Grenoble, de partout. Je pense qu'aujourd'hui – je parle sous couvert de Mme ABED et de Jean-Louis RIO – la politique et la gouvernance de Domitia sont justes, sont équilibrées et la réflexion est à partager et il faut pousser aussi certains Maires à accepter le logement social sur leurs communes. Les demandes ne sont pas exclusivement sur Narbonne, elles sont sur l'ensemble du territoire. Si Mme ABED veut compléter pour éclairer M. CAZAL.

**Madame Yamina ABED :** On parle de Domitia Habitat, mais ce n'est pas seulement Domitia Habitat qui ne peut pas absorber toutes les demandes, c'est l'ensemble des bailleurs qui ne peut pas absorber toutes les demandes qui sont présentes sur le logement social. Le logement social est très complexe. Nous avons très peu de rotation, beaucoup de demandes et très peu de vacances. Aujourd'hui, il est difficile pour l'ensemble des bailleurs du territoire de répondre à la demande. Domitia Habitat a fait le choix de réhabiliter l'existant puisque le parc était ancien. On ne peut pas réhabiliter en masse et construire en masse. À Narbonne, nous avons rempli les obligations en termes de quotas au niveau du logement social. Il faut aussi, à l'échelle de l'Agglomération, que l'ensemble des Maires des communes acceptent le logement social dans leurs communes.

**Monsieur Philippe CAZAL :** La réalité est quand même un manque criant de logement social, à Narbonne et sur l'Agglo, avec 3 000 demandes non satisfaites.

**Madame Yamina ABED :** Je vous rassure, il y a plus de 3 000 demandes non satisfaites. Il y en a 5 000, mais il n'y a pas 5 000 logements vacants. Aujourd'hui, les demandes viennent de tout le territoire au niveau même national. Nous avons de nombreuses personnes qui veulent venir sur Narbonne dont certains ont eu des mutations professionnelles, d'autres veulent rejoindre leur famille sur le territoire. Le logement social est un sujet complexe, difficile. L'ensemble des bailleurs essaie de faire au mieux pour répondre aux demandes, mais les budgets ne sont pas extensibles, ils font avec ce qu'ils ont. On y arrivera petit à petit, mais il y a très peu de rotations, très peu de vacances et beaucoup de demandes, c'est la réalité.

**Monsieur Philippe CAZAL :** Et pas assez de constructions.

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** Monsieur CAZAL, il faut une réflexion beaucoup plus large. Comme vous le dit Mme ABED, la Ville de Narbonne ne peut pas accueillir 60 % de logements sociaux. Derrière, il faut une représentation de la société avec toutes les catégories socioprofessionnelles. Il faut que nos restaurants puissent marcher que nos commerces puissent fonctionner, que l'emploi puisse être pourvu dans toutes les strates de population. Il faut, là aussi, un juste équilibre. Je pense que le législateur quand il a posé les 20 % de logements sociaux – et que nous sommes au-delà de la norme nationale – nous avons une juste politique sur le logement social. Après, ce sont des arbitrages. Vous avez de la coquinerie aussi dans la demande de logement social. Vous avez des personnes seules et qui veulent des logements T4. Vous avez par contre des familles nombreuses.

Des rééquilibrages sont à faire, mais nous avons – Jean-Louis RIO et Yamina ABED qui est en charge de la politique du logement – je pense, une vision assez globale et assez juste en la matière. Nous ne discriminons pas, nous avons une analyse rationnelle et juste pour accompagner les familles qui sont le plus dans la difficulté et qui nécessitent l'accompagnement sur l'habitat de la façon la plus appropriée. On n'est pas du tout d'ailleurs sur le sujet du fond, on est sur la garantie d'emprunt qui va nous permettre justement de réhabiliter – puisque c'était le sujet introductif – les 120 logements de ce parc locatif social. Là aussi, il faut l'entretenir et il faut engager des travaux lourds pour Domitia. Y a-t-il des questions ? On vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**23 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 120 LOGEMENTS DU 11 AU 14 RUE DU LANGUEDOC ET DU 1 AU 8 RUE DE SEPTIMANIE À NARBONNE - CONTRAT DE PRÊT N° 146327**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est la même délibération, mais sur un autre emprunt. Ce n'est pas une redite, pas d'erreur matérielle cette fois, c'est uniquement qu'il y a deux emprunts parce que l'opération est lourde : un cofinancement de deux banques donc il faut garantir l'autre prêt également. Je vous propose de passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**24 - FINANCES - OCTROI D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE AU CCAS POUR L'EXERCICE 2024**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est une délibération traditionnelle : 300 000 €, comme chaque année. Y a-t-il des questions ? On peut passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**25 - FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est dans le cadre des frais de relogement pour le périmètre de sécurité du Pont des Marchands : 14 locataires ont été relogés dans la situation d'urgence. Le CCAS a pris en charge donc c'est normal que la Ville accompagne avec une subvention de 30 000 € pour

compléter le budget du CCAS qui n'avait pas forcément, par définition, prévu une telle dépense. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **26 - FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DE NARBONNE (AAPPMA)**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est un oubli – il y en a deux d'ailleurs – que l'on va corriger. Il s'agit de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques). C'est une petite subvention de 500 €. Y a-t-il des questions ?

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **27 - FINANCES - TARIFS DE RÉMUNÉRATIONS DES AGENTS RECENSEURS 2024**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Elle est récurrente aussi. Il s'agit de 15 personnes qui vont être recrutées et de 4 suppléants. Les tarifs ont été ajustés. On le vote chaque année quasiment pour chaque période de recensement. Y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **28 - URBANISME - CRÉMATORIUM - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Guy CLERGUE*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est un acte administratif, c'est l'avis du Conseil municipal sur le dossier du crématorium. Guy CLERGUE, y a-t-il des précisions ? C'est juste une formalité administrative, c'est l'étape du passage devant le Conseil municipal.

**Monsieur Guy CLERGUE** : La création du crématorium aura lieu sur la commune de Narbonne, bien sûr. Ce projet a été soumis à évaluation environnementale. Nous avons réalisé une étude d'impact. M. le Préfet demande l'avis de la Ville de Narbonne. Une enquête publique se déroule du lundi 28 août au 28 septembre. Je vous demande de donner un avis.



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

**Monsieur Philippe CAZAL** : Comme vous le savez, les élus de Narbonne en Commun n'étaient pas pour un mode de gestion privé, mais pour la mise en place d'une régie communautaire ce qui aurait permis de maîtriser les coûts pour nos administrés. Nous ne sommes, bien entendu, pas opposés à la création d'un crématorium, mais nous nous abstenons afin d'être logiques avec nous-mêmes.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : On en avait déjà parlé, il n'y a pas de nouveauté, et on vous avait déjà répondu que ce service privé permettait d'apporter aux usagers un confort extraordinaire. Pour l'avoir visité, l'écran est magnifique et la proposition de service soumise par les candidats délégataires est assez complète et satisfait l'utilisateur. Y a-t-il d'autres questions ou interventions sur le crématorium ? On passe au vote.

Votants : 43

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 7

Le Conseil adopte à la majorité

## 29 - URBANISME - CONVENTION DE PARTENARIAT – ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE (ENSA) TOULOUSE

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est la même chose à l'Agglomération. Ce sont des étudiants qui viennent depuis un an entre nos différents murs, Agglomération ou Ville. C'est le renouvellement de la convention pour la partie Ville. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

## 30 - URBANISME – PROJET CAMPING LA CÔTE DES ROSES – SAS LES CAMPEOLES – ACCORD DU PRÉFET

*Florence VITASSE*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Vous allez voter le fait que le Maire demande au Préfet de trancher. Florence VITASSE nous amène des précisions.

**Madame Florence VITASSE** : La SAS CAMPEOLES a déposé une demande de permis de construire pour l'installation de toboggans, la construction d'un local technique et l'aménagement d'une plage périphérique sur un terrain sis dans le camping de la Côte des Roses. Étant donné que ce projet s'inscrit dans une zone naturelle proche du rivage et réservée à des activités touristiques, cette zone correspond aux espaces proches du rivage selon la loi littoral et le SCoT, l'extension dans ces EPR doit être limitée et s'inscrire dans les mêmes morphologies que l'espace auquel elles sont rattachées. Le SCoT renvoie au PLU le soin de préciser l'organisation et l'aménagement envisagés dans ces zones. Les extensions limitées de l'urbanisation des EPR doivent être justifiées et motivées dans le PLU. Le PLU est en cours de révision. En l'absence d'éléments précis dans le PLU, l'urbanisation peut être réalisée avec l'accord du Préfet, après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Il est donc proposé de solliciter l'avis de M. le Préfet de l'Aude quant à l'instruction de ce dossier.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Le Préfet a entre ses mains la décision.

**Madame Viviane THIVENT** : Sauf erreur de ma part, la DREAL s'est prononcée défavorablement sur ce projet d'où la demande que l'on fait au Préfet aujourd'hui. Je pense que si la DREAL a refusé et est défavorable il y a peut-être une raison qu'il faudrait étudier et peut-être accompagner ce camping vers d'autres développements que la création d'un toboggan de 8 m de haut. Merci.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est le Préfet qui en décidera. Nous accompagnons la SAS CAMPEOLES. C'est une société familiale, c'est la famille RAIMBAUD. Le SCoT renvoie sur le PLU, le PLU n'est pas assez précis donc c'est le Préfet qui tranchera après avoir consulté la CDNPS. On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 40  
Contre : 2  
Abstentions : 1

Le conseil adopte à la majorité

### **31 - FONCIER - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION - SAFER - PARCELLE EI 95 - AVENANT N° 2**

*Guy CLERGUE*

**Monsieur Guy CLERGUE** : Un avenant concernant une convention qui existait entre la SAFER et M. MENETRIER sur des terrains au lieudit Pont des Charrettes au Cap de Pla. Ce sont les terrains le long de la 113 qui étaient prévus pour faire l'aire de grand passage. Le projet a été annulé puisque les terrains appartenaient à la Ville, mais ils étaient sur la commune de Montredon. On modifie l'avenant puisque nous avons déjà modifié l'avenant concernant la mise à disposition de ces terrains à M. MENETRIER.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

### **32 - FONCIER - CESSION DE LA PARCELLE EI N° 95 SITUÉE LIEUDIT PONT DES CHARETTES AU PROFIT DU GRAND NARBONNE**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est justement pour l'aire de grand passage. C'est une délibération consécutive à celle que nous avons prise en Conseil Communautaire la semaine dernière. Y a-t-il des questions ?

**Monsieur Michel BASCOUL** : Nous voulions dire qu'il est tout à fait normal que des aires de grand passage soient créées, car cela évite des occupations illicites qui coûtent tellement cher à nos collectivités. Toutefois, nous pensons que financer une aire pour 1,6 M€ d'une durée de 10 à 15 ans et qui se situe en pleine emprise de la future gare TGV n'est pas une solution pérenne. Il faudra

recréer une autre aire alors que si on la mettait dans un endroit pérenne, on ferait l'économie, pour les générations futures, d'une nouvelle dépense qui nous semble aujourd'hui inutile. En effet, si cette aire a une durée de vie de 10 ans, la collectivité du Grand Narbonne aura dépensé 160 000 € par an pour in fine en recréer une autre donc de l'argent qui, pour nous, semble jeté par les fenêtres. D'autant plus que le fait d'avoir une aire de grand passage ne nous protégera pas des certaines occupations illicites et donc de dépenses supplémentaires de remise en état. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

**Madame Milanka PETROVIC** : Je suis tout à fait d'accord, je m'abstiendrai aussi.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Votre camarade Bruno BREHON avait posé la même question en Conseil Communautaire et je vais donc vous apporter la même réponse que le Président et Maire, Didier MOULY, lui avait portée. Ce n'est pas un investissement perdu. Il faut savoir deux choses. Aujourd'hui, c'est une contrainte pour tous les habitants du territoire. Quand sur le boulevard de Malard on a eu une visite impromptue, sans annonce préalable, on s'en est bien sorti à la Ville de Narbonne parce que nous avons verbalisé quotidiennement et nous avons réussi à faire partir ces personnes qui ont laissé leurs immondices sur le terrain, on dégradé la totalité du parc, des barrières ont été cassées et ont fait du vacarme. Je ne sais pas si vous voyez ce joli parc un peu enclavé, perpendiculaire à Malard et à la rocade. Cela a été compliqué et vous le multipliez par le nombre de communes qui ont des problèmes. Édouard ROCHER a mis sa voiture en travers parce que les mêmes sont venus squatter un terrain à Coursan ainsi que la Mairesse de Peyriac-de-Mer. Le Maire de Sigean, Michel JAMMES, nous a confié il y a 3 semaines que des gens du voyage s'étaient installés sur la commune. Il n'avait pas l'autorisation d'arroser le stade, n'avait pas l'autorisation d'utiliser l'eau dans le cadre de la « réut » pour faire du nettoyage mécanique. Eh bien, eux, ils se sont installés à Sigean, se sont branchés sur les bornes incendies et ont rempli des piscines gonflables, ont laissé l'eau vaquer sur des terrains vagues sans aucune difficulté et sans aucun contrôle. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas avoir le recours à la force publique tant qu'une aire de grand passage, validée par la Commission des aires de grand passage et par l'État, n'est pas acceptée sur le territoire du Grand Narbonne. Et c'est le cas.

Certes, il s'agit d'une solution qui n'est pas durable, mais ce n'est pas une solution coûteuse au vu des problématiques que cela pose. À chaque départ, ce sont 20, 25 ou 30 000 € de coût pour la collectivité donc les 160 000 € sont vite amortis. En plus, il y a une clause de reprise au prix des domaines par la SNCF directement. Dans 15 ans, s'il y a la ligne LGV, eh bien, ce terrain sera racheté au prix des domaines par la SNCF. Il y aura certes une perte, ou pas, en tout cas il y a un parachute de sortie prévu pour ce terrain. D'ici là, cela nous permet d'anticiper un été plus serein, d'avoir recours à la force publique sur simple demande et d'envisager une solution peut-être plus pérenne dans les prochaines années. Cela donne une bouffée d'oxygène à l'ensemble du territoire. Aujourd'hui – peut-être que vous ne le vivez pas directement – ce sont des menaces de bloquer les autoroutes, d'empêcher de pénétrer dans le cœur de ville. Chaque fois ce sont des relations conflictuelles. Je pleins les effectifs de police municipale qui sont chaque fois confrontés à du mensonge. On nous promet des choses, on nous promet de partir et on ne part jamais. On nous promet de laisser le terrain propre et il est rempli d'immondice donc ce sont des relations délicates. Cet été on a eu la chance de pouvoir verbaliser quotidiennement sinon cela a été une période difficile. On va passer au vote.

Votants : 43

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 6

Le Conseil adopte à la majorité

**33 - FONCIER - CESSION PARCELLE AC N° 98 SISE 11 RUE BENJAMIN CRÉMIEUX - ALOGEA**

*Guy CLERGUE*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Il n'y a rien de particulier.

**Monsieur Guy CLERGUE** : Cela fait plaisir à M. CAZAL puisqu'on donne pour 1 € à la société ALOGEA un immeuble qui n'est pas en bon état et très difficile à exploiter donc ils feront un logement social.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : On donne à ALOGEA un immeuble défaillant et non décent pour le réhabiliter et en faire une résidence sociale. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**34 - FONCIER - DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT, CESSION ET ACQUISITION D'EMPRISES SISES RUE RAOUL PONCHON ET AVENUE DE TOULOUSE - HELENIS**

*Guy CLERGUE*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : On l'avait déjà passé en Conseil, mais il fallait désaffecter et déclasser pour poursuivre sur l'avenue de Toulouse pour la vente HELENIS. Il n'y a rien de particulier, c'est pour pouvoir céder.

**Monsieur Guy CLERGUE** : Cela nous permet d'élargir la rue Raoul Ponchon qui est perpendiculaire, entre les Fours à Chaux et le Pont de Carcassonne et permettra à la société qui investit, sur les anciennes Cuisines Cassan, de construire et de réaliser finalement l'immeuble prévu.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**35- ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE SUR LE DISPOSITIF NEFLE (NOTRE ÉCOLE FAISONS LA ENSEMBLE)**

*Jean-Paul CESAR*

**Monsieur Jean-Paul CESAR** : Merci, Bertrand. Sur la loi finance, en 2023, l'État devra permettre à l'Éducation nationale par les biais des collectivités un fonds d'innovation pédagogique. C'est à la liberté pédagogique des enseignants et des écoles. C'est un dispositif rattaché aussi aux zones prioritaires donc là, il y a l'école Paul Bert, en maternelle et, en élémentaire, l'école Mathieu Peyronne. Ce fonds d'innovation va servir à transformer la classe au niveau du mobilier, des apprentissages pédagogiques par du numérique; par des partenariats extérieurs aussi sur l'apprentissage de la lecture, savoir compter, etc. Il y aura des intervenants sur la musique ainsi qu'un projet de mini ferme. La Ville va contracter une convention avec l'Éducation nationale sur ce dispositif.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**36- ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - APPEL À PROJET 2023-2024 – INTERVENTION DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

*Jean-Paul CESAR*

**Monsieur Jean-Paul CESAR** : Comme tous les ans, on fait intervenir des associations dans le cadre des accueils collectifs de mineurs. Cela représente environ une douzaine d'associations qui vont intervenir sur le temps ALAE, mais aussi le mercredi. En tout, il y aura 243 séances. On finance forcément ces associations que ce soit sur le volet art et culture ; deux associations sur le volet science et technique ; 4 associations sur le volet expression corporelle ; 1 association sur le volet citoyenneté et valeurs de la République ; 2 associations sur le volet sportif et 2 sur la santé et la nutrition. Il est demandé, comme tous les ans, d'acter cette délibération afin de leur fournir un premier versement de 50 %.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**37- SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE VICTOR HUGO - COUPE DU MONDE DE RUGBY**

*Jacques PAIRO*

**Monsieur Jacques PAIRO** : La France accueille actuellement la Coupe du monde de rugby. Dans ce cadre, l'association sportive du collège Victor Hugo a proposé l'organisation d'un tournoi international de rugby à 7, moins de 15 ans. Celui-ci se déroule actuellement et les finales auront lieu demain. Pour soutenir cette belle initiative, je vous propose une aide financière de 3 000 €.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**38- SPORTS - ALTRIMAN TRIATHLON CLUB - SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE L'EXTREMEMAN**

*Jacques PAIRO*

**Monsieur Jacques PAIRO** : L'ALTRIMAN TRIATHLON de Narbonne-Plage a eu lieu ce week-end avec un très gros succès avec la participation de pratiquement 1 000 participants de tous niveaux. Le seul point négatif dont je pourrais parler est l'annulation, le samedi, de l'ALTRIMAN CROSS annulé sur la pression d'associations ou d'entités pseudo écologiques. Il faut savoir que le parcours passait sur la commune de Gruissan et, sur pression de cette association, la commune de Gruissan ne nous a pas donné son autorisation donc nous avons dû l'annuler. Le moindre sentier n'était pas autorisé, soi-disant. L'année prochaine, nous allons l'organiser sur le territoire de la Ville de Narbonne. Afin d'accompagner cette organisation, je vous propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 23 000 € à l'association.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

### **39- COMMERCE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE « EN VILLE »**

*Sylvie COUSIN*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Il n'y a rien de particulier, on remet la subvention de 20 000 € suite à un oubli et à une erreur matérielle.

**Madame Sylvie COUSIN** : Tu as tout dit. L'Association des commerçants du centre-ville participe activement au dynamisme et à l'attractivité de la ville. Pour cela nous leur avons versé une subvention de 20 000 €.

**Madame Milanka PETROVIC** : J'ai quelques remarques à faire. C'est très bien d'aider les commerçants, car effectivement ils participent au dynamisme et à l'attractivité du centre-ville. D'après MyTraffic, nous avons eu plus de 50 % de fréquentation en juillet et août par rapport à l'année dernière. Le résultat est là, mais je pense que nous ne devons pas oublier les habitants du cœur de ville, les propriétaires qui subissent les aléas du tourisme durant la période estivale et ne pas faire que de la « touristification ». Nombreuses sont leurs doléances. Les propriétaires du centre-ville parlent de rues sales, nettoyées trop tardivement lors des festivals et concerts ; pas assez de verdure en ville ; infirmières libérales qui refusent les clients situés en centre-ville à cause des problèmes de stationnement. C'est aussi important et il faut le prendre en compte.

Autre chose concernant la mobilité et notamment les bus. L'information en temps réel aux passagers doit également être améliorée. Il faudrait faire une application mobile qui puisse être téléchargée sur tous les téléphones portables, même les plus anciens. L'application Citibus actuelle, disponible sur Google Play et Apple Store, ne le permet pas alors qu'il faut être informé en temps réel du trafic. Nous avons besoin d'une application qui permette de localiser facilement le bus pour ne pas l'attendre pour rien, un traqueur mobile où l'on voit le bus se déplacer sur la carte en plus des bornes d'information installées actuellement aux arrêts et donc faire une passerelle mobile entre les deux. Je pense que la mobilité verte ne se fera pas grâce aux voitures électriques ni aux vélos, car circuler à vélo est très dangereux surtout sur les routes et au centre-ville, mais grâce aux transports en commun. Il faut pour cela qu'ils soient pratiques et faciles à utiliser. Merci.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Merci. On peut passer au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**40- ANIMATION - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE GRAND NARBONNE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - FESTIVAL BARQUES EN SCÈNE**

**41- ANIMATION - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE GRAND NARBONNE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - FESTIVAL LES NATUR'AILES**

*Évelyne RAPINAT*

**Madame Évelyne RAPINAT** : La Ville de Narbonne a sollicité divers partenaires afin de la soutenir dans son événement de lancement de la saison estivale sur Narbonne-Plage. La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a répondu favorablement et contribue à hauteur de 2 500 €. Je vous propose d'approuver la convention.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'était presque ça ! Celle-ci est la délibération d'après. Ce n'est pas grave, elle est faite.

**Madame Évelyne RAPINAT** : C'est exactement la même, mais à hauteur de 5 000 €.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : On vote maintenant la 40, l'aide du Grand Narbonne pour Barques en Scène.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Vous avez déjà présenté la délibération suivante, la 41. Ce sont 2 500 € pour Narbonne-Plage, le festival des Natur'Ailes. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de la voter.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**42- CULTURE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - THÉÂTRE + CINÉMA SCÈNE NATIONALE GRAND NARBONNE**

*Yves PENET*

**Monsieur Yves PENET** : Merci, Monsieur MALQUIER. Un bref rappel sur le réseau des Scènes nationales qui regroupent 77 établissements répartis sur tout le territoire national dans des communes aux populations très variables. Il demeure un réseau de référence, emblématique d'une politique culturelle ambitieuse de soutien aux arts vivants, quels qu'ils soient. Bien entendu, une charte des missions de service public pour le spectacle vivant, définie par le ministère de la Culture, en 1998, complète ce cadre d'actions des Scènes nationales dont les objectifs généraux sont les mêmes pour tous. En outre, c'est : s'affirmer comme lieu de production artistique de référence nationale dans l'un ou l'autre des domaines de la culture contemporaine ; organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine, mais également participer, dans son aire d'implantation, à un développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion de celle-ci.

C'est sur ce dernier point que porte la convention ci-jointe par laquelle la Ville de Narbonne souhaite s'associer pour favoriser l'émergence de nouveaux comportements. Suite à la fermeture exceptionnelle du Pont des Marchands et afin d'assurer la cohésion des quartiers impactés – mais pas que – la Ville de Narbonne souhaite offrir un moment de spectacle ludique, insolite, sur les lieux de vie des citoyens. On appelle cela communément « sortir hors des murs » pour la Scène nationale. Ce processus de mise en relation entre les sphères de la culture et les espaces de vie des habitants se traduit ici par le versement d'une subvention de 75 000 € à la Scène nationale Théâtre + Cinéma dans le cadre d'un partenariat qui va s'inscrire dans les missions précitées. Pour vous donner des exemples, vous avez pu – certains d'entre vous – assister au spectacle de trapézistes Drop au Parc des sports et de l'amitié avec une notion importante sur le rugby. Après, il y a eu la diffusion du match France-Uruguay. Vous aurez, le 30 septembre prochain, le spectacle CoraSon, Place du Forum. Il y aura également un spectacle destiné aux séances « jeune public » et scolaires, le spectacle Globule, sur plusieurs jours du 9 au 18 novembre. Il y en aura d'autres comme la Conserverie théâtrale, aux Halles de Narbonne.

Bref, il s'agit d'une subvention pour faire un « hors les murs » et mailler un petit peu tout le territoire de la Ville de Narbonne et justement agrémenter ce cadre de vie qui aujourd'hui – nous l'avons vu tout à l'heure – est impacté par la fermeture du Pont des Marchands.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Merci, Monsieur PENET. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **43- CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION CHÈQUES-LIVRES 2023**

*Yves PENET*

**Monsieur Yves PENET** : C'est la troisième année consécutive que l'opération « chèques-livres » existe. Elle consiste à proposer à certains enfants de la Ville, suivis par des associations dans le cadre du soutien scolaire. Les associations sont les suivantes : La Maison des Potes, l'AMI (Aide Mutuelle à l'Insertion), le Centre social Nelson Mandela et, bien sûr, l'ARCHE. Le succès d'un enfant à l'école et tout au long de sa vie dépend largement de ses aptitudes à la lecture, comme vous le savez, surtout aujourd'hui où l'on communique par émoticônes, par SMS et abréviations en tous genres. Défendre un mot ou une phrase, notre belle langue de Molière, une expression de langue française est l'affaire de tous et notamment, en tant qu'élus, la nôtre. La maîtrise de la lecture est la base même de la

réussite de l'élève tout au long de sa scolarité, dans l'apprentissage, mais également dans la construction de sa vie future et de son futur métier.

Le chèque, d'une valeur de 20 €, distribué aux enfants – l'année dernière ils étaient environ 150 et cette année on pense que cela va être entre 150 et 200 – est destiné à être échangé contre un ou plusieurs livres, en fonction des livres choisis, et ceci dans les librairies partenaires du cœur de ville. L'objectif est de valoriser à la fois l'action sociale et culturelle de la Ville, mais d'assurer à tous les enfants un accès à la culture.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Merci, Monsieur PENET. Nous allons passer aux questions, si vous en avez, sinon au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

#### **44- BÂTIMENTS – RÉNOVATION DE L'ÉCOLE HELVÉTIE – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION POUR LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023 AVEC L'ÉTAT**

#### **45- BÂTIMENTS – RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PAUL BERT – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION POUR LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023 AVEC L'ÉTAT**

#### **46- BÂTIMENTS – AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE ET SÉCURISATION DE L'ÉCOLE JEAN MACÉ – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION POUR LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023 AVEC L'ÉTAT**

*Guy CLERGUE*

**Monsieur Guy CLERGUE** : Trois délibérations identiques. Ce sont des conventions attributives de subventions dans le cadre de la politique de la Ville, des rénovations et des améliorations énergétiques. Je vais vous les citer et on votera les trois au fur et à mesure, si vous voulez bien.

S'agissant de l'école Helvétie, plutôt sur des façades et du confort pour les enfants ainsi que le personnel : 100 000 € d'investissement HT et 80 000 € de subvention.

Pour l'école Paul Bert, dans le même style, dégradations intérieures et extérieures de l'école donc amélioration du cadre de vie : 40 000 € HT de travaux et 32 000 € de subvention.

Et puis sur l'école Jean Macé, ce sont plus des améliorations énergétiques, toujours dans le cadre de la politique de la Ville, avec un investissement de 140 000 € et une subvention de 112 000 €. Surtout installation de chauffage à revoir et la construction d'un mur de clôture pour la sécurité de nos enfants.

**Madame Viviane THIVENT** : Merci beaucoup. On est évidemment « pour » ces délibérations. On nous a remonté, dans des écoles qui ne sont pas du tout concernées par ces délibérations, des problèmes structuraux avec des fissures importantes dans le bâti. On se demandait s'il serait possible de faire un audit des bâtiments scolaires de la Ville de Narbonne pour voir quels sont les travaux à engager dans les prochaines années. Apparemment, il y a quand même notamment des classes dans lesquelles on voit le jour à travers le mur. Cela me semble important.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Vous y êtes allée ?

**Madame Viviane THIVENT** : Oui, j'y suis allée.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Je ne comprends pas que l'on vous appelle, vous, et qu'ils n'appellent pas la Ville ou le service des bâtiments. Un agent est affecté à cet audit.

**Madame Viviane THIVENT** : Si vous voulez, on peut y aller ensemble.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Quelle école et quelle classe, s'il vous plaît !

**Madame Viviane THIVENT** : Allez voir à l'école Jaurès.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : On voit le jour ?

**Madame Viviane THIVENT** : Oui, on voit le jour !

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est noté par le DGST et par M. CESAR. Ils s'y rendront et prendront le reportage photo où on voit le jour dans une classe.

**Madame Viviane THIVENT** : Merci. Il faudrait aussi regarder – vu qu'on parle de Jaurès – l'escalier. Je ne prends pas du temps pour vous alerter sur des choses qui n'existent pas ! Je pense qu'il y a des problèmes d'états des bâtiments. Dans certaines écoles, dès qu'il commence à faire chaud, il faut extrêmement chaud dans les classes. Oui, il y a un grand chantier à engager. Je suis contente de voir que cela démarre. Je pense qu'il serait bien d'avoir une vue d'ensemble pour savoir comment prioriser les choses histoire de pouvoir adapter ces écoles au climat qui arrive rapidement et pas comme cela de bâtiment en bâtiment, sans avoir une vue d'ensemble. Merci.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est justement une vue d'ensemble qui nous anime et des échanges avec les Conseils de classe, le corps enseignant, les parents d'élèves, l'élú en charge, M. CESAR, et la Direction des bâtiments. Un calendrier de phasage existe et ce sont des travaux importants et lourds que la collectivité s'engage à réaliser.

**Monsieur Guy CLERGUE** : Je voudrais revenir sur l'école Jaurès. On a fait, il n'y a pas très longtemps, la Commission de sécurité avec les pompiers, avec le SDIS et avec les services de l'État et je ne me rappelle pas avoir vu une fente dans un mur.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Avez-vous entendu ? Ils y iront. C'est extraordinaire ! Si c'est vrai qu'il y a une fente sur le mur, j'espère que l'école aura eu le réflexe d'appeler le service des bâtiments et d'informer le Conseil de classe.

**Madame Viviane THIVENT** : Allons-y alors !

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Qui siège à Jaurès ? Mme Rabiye MONTOR qui n'est pas là, c'est dommage. On verra. On ira sur site en tout cas. Merci de cette information. Nous allons voter pour l'école Helvétie d'abord.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : La 45, c'est la même chose, mais pour Paul Bert. On peut voter.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : La 46, c'est l'amélioration énergétique de l'école Jean Macé où il va y avoir des montants importants investis pour faire pilote sur la désimperméabilisation des cours.

**Monsieur Jean-Paul CESAR** : Alain, tu pourras compléter sur la partie technique. Cette opération est très appréciée puisque c'est un projet dans l'intelligence collective avec les enseignants, les utilisateurs de l'école et, surtout, dans l'intérêt des enfants. Sur l'aspect technique, je vais laisser Alain s'exprimer sur l'effet que peut avoir cette action auprès des écoles, c'est-à-dire décrouler les sols et mettre le sol à son état naturel.

**Monsieur Alain VICO** : Bonjour à tous. Merci, Jean-Paul. Eh non, Madame THIVENT, je ne démissionne pas, je suis là. Vous découvrez aujourd'hui qu'il fait chaud dans les classes, nous, cela fait un moment qu'on le sait et on a travaillé dans ce sens. Pourquoi l'école Jean Macé a été la première école retenue ? Premièrement, elle est dans un quartier sensible et ensuite on a eu la meilleure coopération des équipes pour avoir les parents d'élèves, le corps enseignant et le personnel de la mairie qui travaille à l'intérieur de l'école. Tout le monde a été pour le projet de désimperméabilisation de la cour d'école. Tout a été fait, les travaux ont été calés cet été. Au niveau des plantations, tout se fera aux vacances de la Toussaint. C'est une nouvelle école, une nouvelle façon de travailler qui va s'organiser autour de Jean Macé. Nous avons mis en place un plan pluriannuel : entre une et deux écoles seront faites chaque année au niveau de la désimperméabilisation. Vous voyez, nous avons bien une vision et un plan qui va suivre et qui va lutter contre la chaleur en créant justement des îlots de fraîcheur plus importants que ceux qui se trouvent actuellement dans les écoles. Ensuite, nous suivrons d'autres projets. Merci.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : On est bon ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

#### **47- BATIMENTS – RÉNOVATION DE LA PISCINE DU PALAIS DES SPORTS DES ARTS ET DU TRAVAIL – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est uniquement la question sur le financement : 130 000 € pour le Département. Ce sont des travaux de type « appel à concours d'architectes » sur le Palais du travail. Triple objectif : le premier, c'est le bâtiment le plus énergivore de la Ville avec 12 000 € mensuels de dépenses énergétiques donc travailler l'amélioration de la performance énergétique ; c'est également travailler sur l'amélioration pour les usagers. On a aujourd'hui des petits carreaux

tranchants et qui coupent les pieds de nos petits nageurs et de tous les nageurs dans leur ensemble ; ainsi que la surélévation pour des raisons de sécurité du bassin qui aujourd'hui, pour ceux qui le fréquentent ou dont les enfants le fréquentent, est bien en dessous des plages. Trois groupements ont répondu et ont présenté des projets. Aujourd'hui, c'est en stand-by puisque le projet est lourd en investissement et risque d'être encore plus lourd puisqu'il faut négocier avec les différents services de l'État pour à la fois avoir la juste conservation du patrimoine, mais également pour que le projet soit à la fois utile à l'utilisateur et à notre environnement et qu'il soit durable. Là, on ne vote que la demande de subvention au Conseil départemental. On vous tiendra scrupuleusement informés, Guy CLERGUE, de la poursuite des échanges. Une réunion a lieu cet après-midi avec les services de l'État pour essayer de voir ce qui est faisable ou pas, si on avance ou pas. Si le projet devient trop coûteux sans être utile à l'utilisateur ou en tout cas dans les attentes du Cercle des nageurs narbonnais, un autre projet se dessinera.

Y a-t-il des questions ?

**Madame Viviane THIVENT** : Merci. Évidemment, nous sommes « pour » ce travail. Nous avons une question par rapport au Palais du travail dans son ensemble. C'est un bâtiment qui est en train de se délabrer, avez-vous prévu d'attaquer également la problématique au niveau plus globale et voir s'il serait possible d'avoir un plan de rénovation pour l'intégralité du bâtiment ?

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Avez-vous visité le Palais du travail ? Le théâtre aussi ?

**Madame Viviane THIVENT** : J'ai tout vu y compris le théâtre au-dessus. Je sais l'histoire de ce bâtiment qui est une rareté à l'échelle du territoire français. Je pense que je ne vous l'apprends pas, mais cela a beaucoup de sens de le restaurer. Je pense qu'on va aller chercher des aides pour cela. J'imagine que vous y pensez aussi. Avez-vous essayé d'imaginer un projet ?

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Le Palais du travail, ce sont 20 ans de construction, une dizaine de Maires qui se sont succédé et une Seconde Guerre mondiale qui est venue émailler la construction. Il est inachevé, un peu comme la cathédrale. Le jeune Lacroix, le dernier, des financements lui avaient été promis à l'époque et n'ont pas abouti. Il a coûté des millions d'euros à l'époque. Il avait lourdement endetté la Ville. Aujourd'hui, des parties entières sont totalement délabrées et ce serait des dizaines de millions d'euros pour entreprendre une rénovation dans son intégralité. Des réflexions sont menées, des études aussi, l'inscription aux « monuments historiques » est en cours de réflexion. Yves PENET peut compléter.

**Monsieur Guy CLERGUE** : Il est déjà classé, je pense.

**Monsieur Yves PENET** : Le Palais du travail est classé. Idem pour les hauts-reliefs du sculpteur ICHÉ. Aujourd'hui, si vous avez visité ce que nous appelons l'opéra c'est-à-dire la salle de spectacle fermée qui se trouve au-dessus du Palais du travail, nous sommes dans des normes des années 1920-1930. Aujourd'hui, il est impossible de pouvoir remettre aux normes, que ce soit les sorties de sécurité ou aux normes pour les pompiers, un tel théâtre. C'est un théâtre à l'italienne qui devait accueillir 3 000 voire 3 500 personnes. Il est inachevé avec un béton fait dans un autre temps et qui n'a pas été totalement terminé. Le faire sortir de ce béton que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, il y a un problème de sécurité justement à l'opéra puisqu'il est inachevé. Si vous y êtes allée, vous avez très bien vu que c'est balisé et qu'on ne peut pas pénétrer dans ce qu'on pourrait vulgairement appeler la fausse d'orchestre. Aujourd'hui, il faut se rendre à l'évidence – Bertrand MALQUIER parle de 10 M€ – je pense qu'on peut multiplier par trois le coût d'une restauration : pas de place pour se garer, incapacité de réaliser une accessibilité handicapés, une fausse à orchestre – calculée comme dans les années 1930 c'est-à-dire petite taille, petite formule – je ne parle même pas de la scène – on la voit, elle est faite – les coulisses on les voit également. Au niveau des sorties de sécurité qui exigent aujourd'hui un bâtiment en ERP, il est impossible de faire une restauration. On ne va pas se mentir.

C'est un bâtiment classé et puis les contraintes de l'ABF. Les contraintes imposées pour la piscine du Palais du travail, ne serait-ce que sur l'abaissement du plafond pour gagner en énergie – je sais que vous êtes sensible à ce coût de l'énergie – c'est impossible.

**Madame Viviane THIVENT** : Effectivement, le Palais du travail est classé intérieur et extérieur. Le théâtre n'a jamais été terminé et je pense qu'il est inexploitable, mais tout le reste du bâtiment est super bien placé à côté de la gare et il y a de nombreuses sales qu'on pourrait restaurer. On pourrait avoir un projet ambitieux peut-être en laissant tomber cette partie du théâtre parce que la dalle est vraiment très peu épaisse – je comprends tout à fait que ce ne soit pas possible – par contre le reste pourrait bénéficier d'un projet un peu plus global.

**Monsieur Yves PENET** : Nous sommes d'accord. Des études sont en cours, mais comme pour tout, il y a le temps des études et après le temps des travaux. D'abord il s'agit d'études sanitaires.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Il y a la faisabilité financière aussi donc on entretient la partie bourse du travail au fur et à mesure, 6,5 M€. Là aussi, imaginez pour la piscine les contraintes que nous avons. On nous demande de réutiliser le petit carreau, on nous demande de ne pas rehausser le niveau d'eau par rapport aux plages pour respecter cette volumétrie voulue dans les années 1930-1940. C'est très compliqué. Actuellement, il y a un conflit évident entre l'usager et la praticité du lieu et la volonté de conserver une philosophie patrimoniale de son temps. Il va falloir trouver un compromis et un juste équilibre, là aussi. Si ce n'est pas faisable, si le projet de piscine ne doit pas apporter d'amélioration pour l'usager, puisque c'est l'objectif ! Ce n'est pas de faire un musée piscine, c'est de faire une piscine pratico-pratique pour l'ensemble des Narbonnais. Nous souhaitons travailler. La réunion a lieu cet après-midi. On verra les avancées. On vous tiendra scrupuleusement au courant. On peut voter, s'il vous plaît.

**Madame Milanka PETROVIC** : Une remarque. Ce qui m'embête, c'est que la piscine du Palais du travail est réservée aux scolaires et aux associations sportives. Elle n'est plus accessible à tous les Narbonnais. Ce n'est donc plus une piscine municipale. Or, elle est financée par nos impôts. En fait, il n'y a plus de piscine municipale à Narbonne, même la piscine de l'Espace de Liberté est gérée par une société privée et l'entrée est chère (7 €). La piscine du Palais du travail est devenue une piscine communautaire, mais le Département ne va participer qu'à hauteur de 3 % à la rénovation du Palais du travail.

**Monsieur Jean-Paul CESAR** : Il ne faut pas dire n'importe quoi. La piscine du Palais du travail est actuellement hyper fréquentée. On a deux endroits où la pédagogie liée à la natation est exercée. Savoir nager est une obligation dans les écoles. La collectivité accompagne l'Éducation nationale sur des temps, des créneaux, sur des lignes d'eau à la fois à l'Espace de Liberté et au Palais du travail. C'est hyper fréquenté par le système scolaire et pas que, il y a aussi une association de 1 000 adhérents au cercle des nageurs narbonnais avec des créneaux qui démarrent dès le matin sur les scolaires et qui finissent le soir, je ne sais pas à quelle heure. C'est un outil indispensable pour la population, pour nos enfants et pour le monde associatif. Il y a aussi des associations de plongée sous-marine, si je me souviens bien : 3 associations. Il ne faut pas raconter n'importe quoi. Vous avez également l'association du volley qui s'entraîne à côté. Heureusement que cet ouvrage est encore là et accueille la population. Il faut vous renseigner mieux, Madame.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : On l'a tous fréquenté. Hier, pour l'anecdote, on en parlait avec Sophie PONS-PELOFY – je vais trahir tes cauchemars de jeunesse – on se remémorait nos peurs parce qu'avec nos petites tailles d'enfants on avait du mal à s'accrocher au bassin. J'étais un peu plus grand en taille donc j'aiderais Sophie à l'époque. Peut-on passer au vote s'il vous plaît ?

Votants : 43

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

#### **48- BATIMENTS - CRÉATION DE LOGES AU PARC DES SPORTS ET DE L'AMITIÉ – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Il y a l'inflation, le coût des matériaux, on est à 5,7 M€, vous l'avez vu, sur l'AP/CP. L'aide demandée au Conseil départemental porte sur 75 000 €. La livraison, on est dans le calendrier, on devrait avoir une livraison, Monsieur HERAIL, début janvier pour le premier match : 4 espaces réceptifs de 170 m<sup>2</sup> ouverts à tous et pas qu'au Club de rugby puisque des entreprises, des associations pourront aussi être présentes ; un salon de 200 m<sup>2</sup> à l'étage inférieur et une modernisation complète de l'appareil réceptif du Parc des sports et de l'amitié de notre stade. Je vous rappelle que le Racing joue en match important contre Bourgoin et peut-être une victoire complémentaire pour ce bon début de championnat. Y a-t-il des questions ?

**Madame Milanka PETROVIC** : Ces loges, seront-elles VIP ou bien n'importe quel Narbonnais lambda pourra y accéder ? Si oui, à quel prix ?

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Êtes-vous déjà allée voir un match de rugby dans un stade en France ? Le principe est que vous avez des « packages ». Ce n'est pas la Ville qui fait les tarifs. Ces loges seront accessibles à tout le monde puisque si demain la Ville souhaite faire une manifestation, eh bien, les Narbonnais pourront s'y rendre. Dans le cadre des matchs, c'est le Racing qui aura la gestion de ces loges et le Racing vend des « packages ». L'idée est de donner de l'oxygène financier à notre équipe de rugby fanion pour qu'elle puisse avoir des prétentions. Aujourd'hui, la prétention du Racing est l'accession à la Pro D2, au championnat de France professionnel de deuxième division et cet outil réceptif va lui permettre cette autonomie. Elle va vendre à des entreprises et ensuite les entreprises soit donnent à leurs clients, soit à leurs collaborateurs. Pourquoi ? Voulez-vous assister à un match ? Vous pouvaient y aller, mais vous irez à l'inauguration déjà donc vous serez présente. Ce ne sont pas des loges fermées. Le Maire a demandé des loges avec la double caractéristique de permettre le réceptif de match, mais également, en dehors des périodes des matchs, de servir pour des séminaires d'entreprises. Nous sommes de plus en plus sollicités sur le tourisme d'affaires. Pour les associations, cela fait une salle de plus à mettre à la disposition. Il y a une double vue. Quand vous êtes au dernier étage de ces loges, vous avez une vue sur le terrain, bien évidemment, mais vous avez également une vue splendide sur l'ensemble monumental. Une des plus belles vues de Narbonne, avec celle de la Cathédrale, à 180 degrés. Oui, ces loges seront accessibles au plus grand nombre. La jouissance des loges pendant les matchs revient au Racing qui opérera au mieux dans son intérêt que l'on souhaite être le meilleur puisque l'intérêt du Racing est notre intérêt aussi à nous. On lui souhaite plein de victoires et de remplir ces loges comme bon lui semble dans l'intérêt des prochaines victoires sportives.

**Monsieur Jacques PAIRO** : Je voudrais ajouter – Bertrand a parlé des entreprises et c'est vrai – qu'il y aura également des tables dans les loges à partager. Il ne s'agit pas seulement de passer par des entreprises. Ce sont des tables de 4, c'est le Racing qui a un plan de répartition et d'animation donc une personne seule pourra prendre la prestation d'après-match dans la loge. C'est réservé évidemment en priorité aux entreprises, mais il y aura un certain nombre de tables réservées aux Narbonnais en général et évidemment ils financeront la prestation adéquate, c'est-à-dire des prestations quand même d'un bon niveau, mais c'est le Racing qui fixe sa politique de prestations.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Y a-t-il d'autres questions ? On passe au vote.

Votants : 43  
Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

## QUESTIONS ÉCRITES

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Nous allons avoir des questions écrites de Mme THIVENT. Si vous voulez bien en faire lecture, s'il vous plaît.

**Madame Viviane THIVENT** : Merci beaucoup. Nous en avons deux. La première concerne le forum des associations. Cette année encore, de nombreuses associations ont été refusées à notre forum des associations à un moment qui, pourtant, devrait être la célébration de la vie associative de notre cité. Après avoir demandé aux associations la liste de leurs adhérents – c'est ce que vous avez fait il y a 2 ans et c'était totalement illégal – vous voilà en train de faire le tri. Vous décrêtez que telle association est adossée à un mouvement politique juste parce qu'un élu ou une élue de l'opposition en est membre. Vous virez des associations d'assistantes maternelles parce qu'il s'agit d'une association de professionnels et en même temps, vous faites une belle place à Côte du Midi, une association de professionnels. Vous empêchez des associations n'ayant pas de siège à Narbonne d'avoir un stand sauf quand le Président est un ami de la majorité municipale. Vous refusez une association qui défend les circuits courts alimentaires, présente depuis plus de 10 ans sur le forum, arguant que l'offre de cette association ne correspond pas à celle que la Ville souhaite promouvoir. En conséquence, le forum des associations perd d'année en année de l'intérêt et de la diversité ce qui nuit au dynamisme et à l'image de notre ville. Aussi, accepteriez-vous de revoir vos critères de sélection bien trop arbitraires à notre sens pour rendre le forum des associations à tous les Narbonnais ? Merci.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Avec le Maire, Didier MOULY, et l'ensemble des élus, nous sommes très satisfaits du travail de Jackie ESPARBIÉ sur l'organisation de ce forum des associations qui rencontre chaque année de plus en plus de succès. C'est la dixième année d'organisation, il n'y a pas d'arbitrage, il y a simplement des choix qui sont opérés non pas arbitrairement, mais en fonction du retour des services. Des micros-trottoirs sont organisés chaque année pour avoir les retours. Avant le COVID, nous avions deux côtés du forum des associations : le Cours Mirabeau et le Cours de la République. Le soleil, l'impossibilité, le manque de lecture et la difficulté pour les gens de retrouver les associations nous ont obligés à recadrer sur le cours de la République. Nous étions 122 associations en 2022 et, malgré cela, les personnes râlaient parce qu'il y avait trop de densité, un nombre d'associations trop important pour les choix. Nos micros-trottoirs nous permettent de dire qu'aujourd'hui, le chaland qui va au forum des associations, il y va pour une offre de loisirs qu'elle soit patrimoniale, culturelle, sportive ou familiale. Il y va pour occuper ses week-ends et connaître la diversité de la richesse associative narbonnaise. « Trop d'associations » nuit à la visibilité des associations donc – pour être transparents avec vous – on est en train de réfléchir, à la demande du Maire, pour créer, à côté du forum des associations de loisirs, un autre concept, une autre place pour un forum du bénévolat, des solidarités, de l'action publique sous un format différent. Aujourd'hui, la confusion de l'ensemble de ces offres ne correspond pas aux attentes de la population.

Je vous rassure, la fréquentation n'a jamais été aussi importante. Les associations que nous avons rencontrées nous remercient du nombre de bénévoles et d'inscriptions qu'elles ont pu recevoir sur cette vitrine. Eh oui, place aux associations narbonnaises en priorité. Enfin, pour parfaire votre

information un peu tronquée et un peu partisane – je sais que vous n’aimez pas Côte du Midi et l’Office Intercommunal de Tourisme – mais ce n’est pas une association de professionnels, c’est un EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) qui faisait partie, comme chaque année, de l’offre de loisirs du Grand Narbonne avec le Théâtre Scène nationale, le Patio des Arts et avec toute l’offre du Grand Narbonne. C’est le bras armé, c’est institutionnel. L’EPIC n’est pas une association de professionnels, mais un organisme qui œuvre pour l’intérêt général de notre territoire et – pour reprendre les mots de Mme PETROVIC – qui fait venir des hordes de touristes qui dévastent les rues de Narbonne, mais qui sauvent un pan de notre économie. Voilà pour votre première question. La deuxième question, s’il vous plaît, Madame THIVENT.

**Madame Viviane THIVENT** : La réponse à la première question est que vous allez réfléchir seuls à ce que vous voulez faire et vous ne voulez pas en discuter avec nous.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Ce n’est pas un débat, Madame. Je vous l’ai déjà rappelé la dernière fois.

**Madame Viviane THIVENT** : Je précise. La deuxième question concerne une problématique sur un gymnase que l’on m’a fait remonter. Je vous en ai averti et, contrairement à ce que vous avez indiqué tout à l’heure, je fais partie des élus qui appellent plutôt Allô Narbonne et qui vous écrivent lorsqu’ils détectent un problème, aussi par SMS. C’était pour clarifier les choses. Justement, il y a quelques jours, une pluie importante est tombée et a dégradé et inondé l’intérieur du gymnase de Montplaisir. Effectivement, on m’a alertée à ce moment-là, car des enfants étaient présents en même temps que les gens essayaient d’éponger l’eau qui coulait à torrent sur le matériel. Des enfants faisaient de la gymnastique, on est quand même sur des situations où on peut mettre en danger des enfants. Au début, je me suis dit que cela peut arriver et j’ai voulu faire remonter. Sauf, qu’il s’agit d’un problème récurrent et qui survient depuis des années et il n’y a toujours pas de prise de mesures. Ma question est : avez-vous prévu des travaux ? Si oui, quand seront-ils engagés ? Merci.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Il est récurrent au rythme des pluies de notre territoire. M. CLERGUE va vous répondre.

**Monsieur Guy CLERGUE** : D’une part, depuis 10 ans, on a mis en service un drone – qui existait à la municipalité, mais qui n’avait jamais servi – nous avons habilité les agents du bâtiment qui observent tous nos toits et tous nos bâtiments. Cela nous a permis justement de sécuriser et de purger à la fois les tribunes du stade sur lesquelles il y avait des problèmes dangereux et aussi au Palais du travail. Vous nous demandiez si on s’inquiétait de savoir si on faisait aussi des travaux sur le Palais du travail. On a vraiment sécurisé toutes les parties béton tout autour du Palais du travail. C’était une demande aussi des pompiers et de la sécurité.

S’agissant du fameux gymnase de Montplaisir, il est vrai qu’il y a eu des pluies exceptionnelles. On a agi très rapidement – et je remercie les agents (service des sports et les électriciens du CTM) – pour déplacer les tapis, évacuer, éponger et mettre en sécurité les agrès de gymnastique et éviter les risques de glissades. Une petite remarque d’ailleurs. Pendant ce nettoyage et ces petits travaux rapides, les activités ont pu continuer sous la responsabilité des entraîneurs diplômés et en toute sécurité. Ce gymnase présente un gros problème de garantie décennale. Cela dure depuis 2012. Vous savez ce que c’est : les experts, les assurances, la faillite des entreprises qui avaient fait les travaux en janvier 2012. Je vous passe toutes les dates. On s’aperçoit qu’il y a finalement un très un gros problème par rapport à des structures en bois qui ne sont pas conformes ou qui ont été mal réalisées. Tout cela a ouvert sur des expertises et des contre-expertises. Finalement, peut-être que ce petit incident a fait bouger les choses puisqu’on a enfin les résultats de tout cela. Des devis ont été demandés très rapidement, suite à cette expertise, et nous allons commencer les travaux pour les vacances de Toussaint.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : M. GABORIEAU, de la société ETI étanchéité, est passé et a relevé un problème durable qui entraîne la mise en jeu de la décennale. Après, ce sont des pluies extraordinaires et des volumétries exorbitantes. C'est pris en compte. Les services le gèrent. On a mis des éléments pour réduire concrètement les nuisances. La société est intervenue et les travaux seront diligentés pour les vacances de la Toussaint. Le Conseil municipal est désormais clos. Le Maire vous propose la date du prochain Conseil municipal qui aura lieu le 16 novembre 2023. Elle sera certainement le matin pour lui permettre d'être présent parmi nous. Je vous souhaite une bonne journée et un très bon rétablissement à notre Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h27

Signature du Secrétaire de Séance



Évelyne RAPINAT

Signature du Maire



Pour le Maire empêché,  
Bertrand MALQUIER,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Président de séance



Bertrand MALQUIER

